Plan Local d'Urbanisme
Sain-Bel

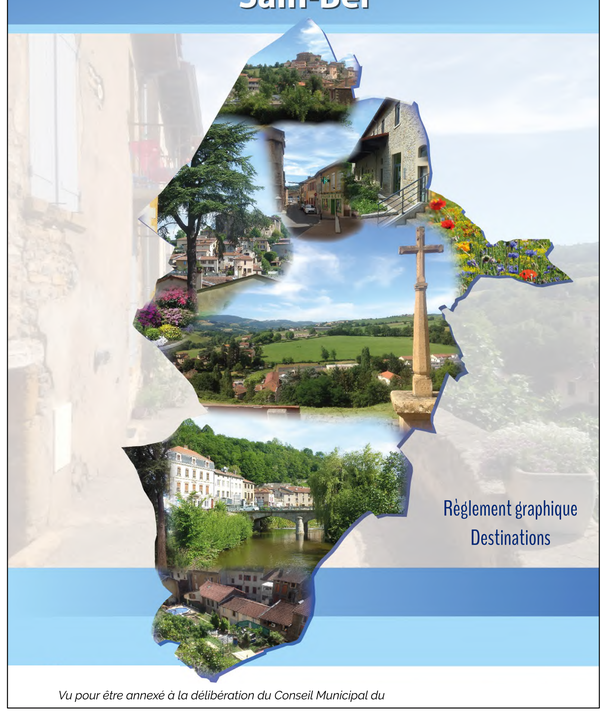

Règlement graphique
Destinations

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du

Plan n °	Échelle	Procédure	Cadastre	Approbation
3/4	1 : 2500	Modification n°3	PCI Vecteur m.a.j. 04/11/2025	

Les destinations/sous-destinations

- 1: Centralité
- 2 : secteur résidentiel
- 3a : secteur économique (ZAE de la Pontchonnière). Artisanat et commerce de détails interdit
- 3b : secteur économique . Sont notamment autorisés: Artisanat et commerce de détails, industrie
- 3c : secteur économique commercial. Artisanat et commerce de détails autorisés
- 3e : secteur économique commercial. (ZAE des 3 communes). Artisanat et commerce de détails autorisés
- 4 : Secteurs de grands équipements